

## Les animaux ont-ils bénéficié de pauses d'alimentation, d'abreuvement et de repos ?

Dans le cadre de transports de longue durée, la réglementation prévoit que les animaux puissent boire et se nourrir à intervalles réguliers, et bénéficier de périodes de repos dans des postes de contrôle agréés. Ces intervalles varient selon les espèces et l'âge des animaux :

